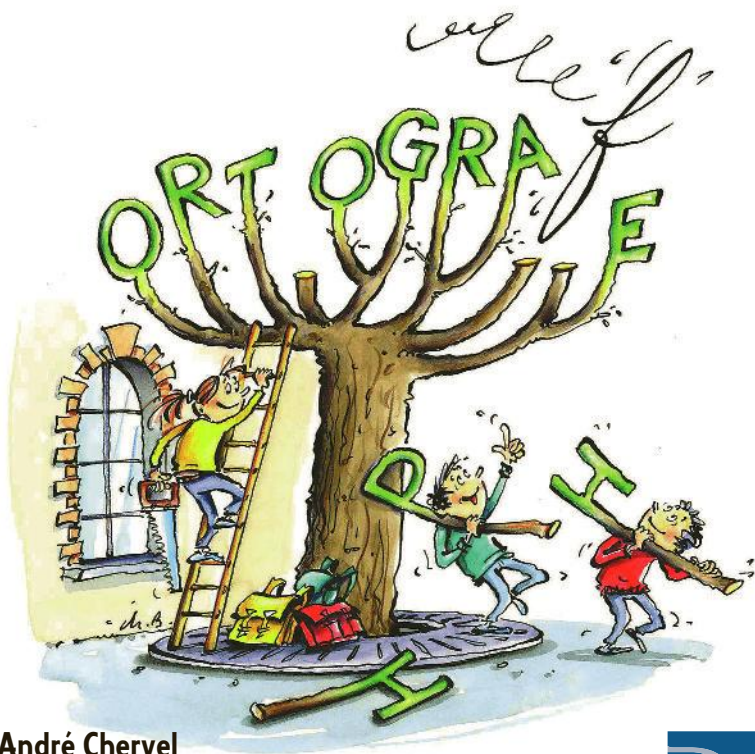


L'ORTHOGRAPHE EN CRISE À L'ÉCOLE

Et si l'histoire montrait le chemin ?



André Chervel

R
RETZ

L'ORTHOGRAPHE EN CRISE À L'ÉCOLE

Et si l'histoire montrait le chemin ?

André Chervel

RETZ

www.editions-retz.com

9 bis, rue Abel Hovelacque

75013 Paris

Sommaire

Introduction : Pourquoi ce livre ?	4
Chapitre 1 : Quand le français était trop difficile à lire :	
retour au xvii^e siècle	7
► Le peuple et l'orthographe	8
► L'orthographe « passive »	9
► Comment lire une écriture aussi difficile ?	11
► Le « décollage » de la lecture	13
Chapitre 2 : Vers une orthographe pour apprendre à lire :	
la grande réforme des années 1650-1835	17
► Pourquoi ces réformes de l'orthographe ?	17
► La progression des réformes	19
► Y a-t-il eu des « réformateurs » de l'orthographe ?	23
► De la réforme de l'orthographe à la réforme de l'apprentissage de la lecture	26
► Pourquoi les réformes cessent-elles après 1835 ?	27
Chapitre 3 : Quand l'orthographe « active » devient une discipline scolaire	31
► Les débuts de l'orthographe active	32
► L'invention de la grammaire scolaire	34
► La fondation d'une discipline nouvelle	37
► Mutation de l'école française et réorganisation de la discipline ..	39
► L'école normale, le brevet et l'orthographe	42
► Une vague orthographique	46
Chapitre 4 : Quand Jules Ferry met fin à la suprématie de l'orthographe	51
► Le virage anti-orthographique de 1880... ..	51
► ... et ses conséquences	54

Chapitre 5 : La maîtrise de l'orthographe, chez les maîtres et chez les élèves (1829 - 2005)	57
▶ L'enquête de 1829	57
▶ La statistique du brevet	60
▶ Les enquêtes sur le niveau scolaire en orthographe	62
▶ Les enquêtes sur l'évolution du niveau	63
Chapitre 6 : Le « trou de l'orthographe » peut-il être comblé ?	67
▶ Les deux grands flux historiques autour de l'orthographe	67
▶ Deux options : aux Français de choisir	70
Bibliographie : pour aller plus loin	78

POURQUOI CE LIVRE ?

Peut-on encore enseigner l'orthographe ? Le niveau général en orthographe est-il irrémédiablement condamné à baisser ? Le « trou de la Sécu » va-t-il faire concurrence au « trou de la Sécu » et continuer à se creuser ? Doit-on mettre en œuvre des réformes radicales pour s'arracher à une situation de plus en plus critique ? Ces questions ont été régulièrement soulevées bien avant le début du XXI^e siècle, mais l'état actuel de la maîtrise de l'orthographe d'une part, et d'autre part les recherches et les travaux récents amènent à les poser aujourd'hui dans des termes nouveaux. Dans un domaine qui a été longtemps livré aux polémiques généralement inspirées par des *a priori*, des préjugés ou des points de vue partisans, la recherche historique actuelle jette un puissant éclairage sur un débat ancien. L'histoire de la lecture en France a fait d'énormes progrès au cours des trente ou quarante dernières années. L'histoire de l'usage orthographique des siècles passés s'est elle aussi considérablement enrichie. On connaît maintenant les grands traits de l'évolution de notre écriture. Il n'est plus possible de traiter de l'histoire de l'orthographe française sans partir des relations intimes qu'elle entretient avec l'histoire de l'enseignement de la lecture et donc des grandes réformes religieuses du XVI^e siècle¹ qui font une obligation aux fidèles d'apprendre à lire. Les modalités de la mise en place de l'enseignement de l'orthographe, au XVIII^e et surtout au XIX^e siècle, sont aujourd'hui bien connues. La maîtrise de l'orthographe enfin, par les maîtres d'abord (qui l'ont, dans leur majorité, ignorée pendant des siècles), par les élèves surtout (depuis les débuts de la Troisième République), est devenue un objet de recherche fondé à la fois sur une documentation d'archives et sur des

1. Catach (Nina), *L'Orthographe française à l'époque de la Renaissance (Auteurs, Imprimeurs, Ateliers d'imprimerie)*, Genève, Droz, 1968 ; Baddeley (Susan), *L'Orthographe française au temps de la Réforme*, Genève, Droz, 1991.

enquêtes de terrain. Sur ces questions, le chiffrage est enfin réalisable et l'on peut aujourd'hui faire état de la hausse ou de la baisse du niveau sans courir le risque d'être dénoncé comme un partisan systématique d'une thèse ou d'une autre.

Ce petit livre s'adresse prioritairement à tous ceux qui sont chargés de l'enseignement de l'orthographe, mais également à ceux, et ils sont nombreux, qui s'intéressent à l'écriture du français. Il n'a d'autre objet que de présenter en quelques dizaines de pages l'état actuel de nos connaissances en matière d'histoire de l'orthographe, d'histoire de son enseignement et d'histoire de la maîtrise de l'orthographe par les Français. En prolongeant les courbes à partir des données historiques et des enquêtes récentes sur lesquelles il est légitime de s'appuyer, il se risquera à envisager ce que peut être l'avenir de l'orthographe française. On montrera que doivent être pris en considération non seulement la longue expérience des réformes orthographiques qu'a connues le français du XVII^e à la fin du XX^e siècle, de celles qui ont réussi comme de celles qui ont échoué, mais également l'impact énorme qu'elles peuvent avoir sur les pratiques pédagogiques, ou encore l'histoire et la fonction de discrimination sociale qu'ont remplie des disciplines « de luxe » comme le latin dans la France du XIX^e siècle. Car sur la question de l'orthographe la France est aujourd'hui à la croisée des chemins : il va falloir soit réformer et enseigner à tous les Français l'orthographe française (une orthographe simplifiée), soit la réserver à une classe cultivée.

QUAND LE FRANÇAIS ÉTAIT TROP DIFFICILE À LIRE : RETOUR AU XVII^E SIÈCLE

L'écriture idéale est celle qui met en correspondance un son et une lettre, laquelle représentera toujours le même son. C'est ce qu'on appelle la relation « biunivoque » entre la lettre et le son. Aucune écriture d'usage courant n'atteint cet idéal ; certaines en sont proches, d'autres plus éloignées. Le latin, l'italien, l'espagnol, le roumain et (pour sortir des langues romanes) l'allemand ou le russe ne posaient ou ne posent pas de gros problèmes de lecture et d'écriture à ceux qui connaissent la langue. Toute écriture tend naturellement à se simplifier au cours du temps quand les conditions s'y prêtent et, même si elles ont connu des orthographes plus complexes à un moment de leur histoire, ces langues ont été au cours du temps (et plusieurs d'entre elles au cours du xx^e siècle) en mesure de régulariser d'une façon très satisfaisante leur écriture.

Nous auons déjà dit que les sons ont esté pris par les hommes, pour estre signes des pensées, & qu'ils ont aussi inuenté certaines figures pour estre les signes de ces sons (...)

Il auroit fallu obseruer quatre choses pour les mettre en leur perfection.

1. Que toute figure marquast quelque son ; c'est à dire, qu'on n'écriuist rien qui ne se prononçast.
2. Que tout son fust marqué par vne figure ; c'est à dire, qu'on ne prononçast rien qui ne fust écrit.
3. Que chaque figure ne marquast qu'un son, ou simple, ou double. Car ce n'est pas contre la perfection de l'écriture qu'il y ait des lettres doubles, puis qu'elles la facilitent en l'abregeant.
4. Qu'un mesme son ne fust point marqué par de diferentes figures.

Antoine Arnauld et Claude Lancelot,
Grammaire generale et raisonnée, Paris,
Lepetit, 1660, pp. 18-19.

Nous avons dans notre Langue François beaucoup plus de sons simples que nous n'avons de caractères pour les signifier. J'ai prouvé ailleurs que nous avons dans notre Langue au moins 33 sons simples, & que, pour les exprimer et signifier nous n'avons que 20 caractères, au lieu que pour faire quelque chose de régulier & de raisonnable, il faudroit que chaque son simple eût un caractère simple uniquement destiné à le signifier (...) Nous devrions imiter les Latins, & puisque nous n'avons point de caractères particuliers, pour exprimer de certains sons nous devrions en introduire de nouveaux.

Abbé Dangeau, *Sur l'orthographe française*, ca 1700.

Le français au contraire est resté très loin de cet idéal, mais il ne serait pas judicieux d'imputer cette particularité à des courants traditionalistes, à des grammairiens rétrogrades ou à une Académie française conservatrice. La langue française en effet a été le lieu et, d'une certaine façon, la victime d'un phénomène qui la distingue des langues ci-dessus mentionnées. Les causes de la complexité de l'orthographe ont été aper-

çues dès la fin du XVII^e siècle. **Le français a trop de phonèmes**, trop de voyelles en particulier, et pas assez de lettres pour les représenter. Outre les deux séries canoniques de voyelles : « ou, o (fermé), o (ouvert), â » et « i, é, è, a », il a développé très tôt une série intermédiaire : « ü, eu (fermé), eu (ouvert) », à quoi est venue s'ajouter l'apparition des voyelles nasales « an, on, in, un », mais également, jusqu'à la Révolution au moins, l'opposition des voyelles longues et des voyelles brèves. Or l'alphabet latin dans lequel il a fallu faire entrer toute la « phonologie » de la langue n'offrait qu'un nombre limité de lettres. Il y a eu pénurie de graphèmes et obligation de se débrouiller avec les moyens du bord.

■ Le peuple et l'orthographe

Pendant des siècles, les difficultés de l'orthographe française à représenter d'une façon satisfaisante les sons du français sont restées des problèmes totalement marginaux. Les lettrés, les employés des administrations, les fonctionnaires des parlements, les professeurs et leurs élè-